



(A compter du 1^{er} janvier 2023, les attributions des CHSCT sont exercées par les formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail instituées au sein des comités sociaux d'administration.)

* Vos 3 élu-e-s titulaires CGT (Fanny STOQUERT, Didier BERARD, Cécile BILLY) ont siégé mercredi 21 juin à la réunion FS consacrée principalement au budget (examen des fiches projet / demandes et financements des formations / point de situation RSS-AT- Fiches de signalement). Etaient présents également l'APMP (animateur de la politique ministérielle de prévention) et l'IHST.

La CGT a rappelé que cette instance siège encore en l'absence du règlement intérieur, et que la désignation du secrétaire-adjoint reste donc, depuis la 1^o réunion de la FS, sans cadre réglementaire.

* Examen des« fiches projet » :

Les 7 « fiches-projet » déposées par les agents et présentées par la secrétaire de séance ont été validées par vote, ainsi qu'une fiche relevant de la prescription médicale.

Les achats correspondent soit à des demandes précises de site, soit à la constitution de stocks de matériel, distribués au fil des demandes par les agents.

La CGT est intervenue pour demander qu'un retour sur l'appréciation des agents utilisateurs soit demandé suite à l'achat de matériel ergonomique style « ballons pilates », dans un souci d'achats utiles et porteurs de réelles améliorations des conditions de travail.

Il a été également demandé que le matériel attribué et non utilisé par les agents soit signalé à la 1^{ère} division pour ré-attribution.

Nous avons réaffirmé notre opposition à l'existence de « marchés nationaux » pour les fournitures et l'achat de matériels servant à améliorer les conditions de travail. En effet, nous ne pouvons que constater que ce « monopole » conduit à des facturations élevées pour du matériel de moindre qualité : se fournir localement dans des grandes enseignes commerciales apporterait le choix, le prix et la qualité.

N'hésitez pas à nous transmettre vos demandes de matériel relevant de la compétence de la FS, pour leur examen lors de la prochaine réunion, dans un contexte de reliquat de budget.

* Examen des formations :

Dorénavant, 2 budgets co-existent dans le cadre de la FS, une enveloppe locale et une enveloppe mutualisée, attribuées au prorata des effectifs au 01/09/2022 soit 246 effectifs.

Les montants donnés sont après déduction de la réserve de 9% pour chacune des 2 enveloppes, soit 26 322 € pour l'enveloppe locale et soit 4 477 € pour l'enveloppe mutualisée.

L'enveloppe locale est destinée à financer les achats de matériels ergonomiques , d'aménagement de poste, de petits matériels, et participe aux achats comme les stores, (relevant de l'amélioration dans les bâtiments) et les formations.

L'enveloppe mutualisée est destinée à financer les formations dites réglementaires prioritairement. C'est une enveloppe régionale et fongible avec les autres administrations du Grand Est.

Cette dernière étant dotée de manière très insuffisante, nous avons voté pour que le financement des formations demandées par les agents (exploitation des réponses à sondage effectué par la direction) soit effectué par le budget local.

Nous avons également voté pour la demande de financement prioritaire des formations relevant du risque « incendie » (guide et serre files / maniement des extincteurs), s'agissant de formations conçues comme obligatoires dans le cadre du télé travail, et donc d'un effectif plus aléatoire sur place en cas de sinistre.

Enfin, nous nous sommes interrogés sur la contradiction entre la mutualisation des financements des formations avec les directions d'implantation des sites, mais le caractère « d'attente » des agents DIRCOFI pour l'intégration dans ces formations, venant en cas de places restées vacantes dans le département.

Adresse messagerie de la CGT DIRCOFI-EST : cgt.dircofi-est@dgfip.finances.gouv.fr